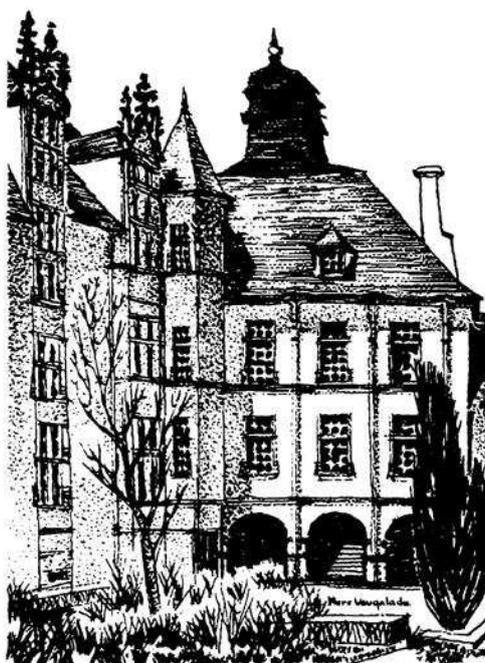


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de la CREUSE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



N° 307

NOVEMBRE 2015

PUBLIE LE 30 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Commission Permanente Réunion du 20 novembre 2015

Adoption du procès-verbal des délibérations de la Commission Permanente du 23 octobre 2015

CP – BUDGET – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES		
11/1/1 - 1234	Information de la Présidente – MAPA	
11/1/2 – 1254	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	
11/1/3 - 1255	Adhésion à l'association « CNGE Formation » pour 2016	
11/1/4 - 1248	Répartition de la dotation cantonale 2015 – cantons d'Auzances, Boussac, Guéret 2 et de Saint-Vaury	
11/1/5 - 1261	4 ^{ème} rencontres entreprises de la filière automobile	
11/1/6 - 1259	Garantie d'emprunt – réaménagement EHPAD de Bénévent L'Abbaye	
11/1/7 - 1235	Convention d'enlèvement des déchets non ménagers avec EVOLIS 23 – Information sur l'évolution de la collecte du SIVOM de Bourgneuf-Royère	
CP – INSERTION – LOGEMENT- HANDICAP – FAMILLE-ENFANCE		
11/3/8 - 1192	Subvention pour le Salon Domotique 2015	
11/3/9 - 1233	Subventions 2015 : Accueils de Loisirs	
11/3/10 - 1249	Gestion d'une subvention globale FSE – Programmation 2014/2020	
11/3/11 - 1183	Groupement d'intérêt public pour l'enfance en danger	
11/3/12 - 1243	Regroupement des Familles d'accueil – MAFPAH de la Celle-Dunoise	
11/3/13 - 1242	Délégation de gestion des mesures d'accompagnement social personnalisé de niveaux 2 et 3	
11/3/14 - 1241	S A d'HLM France – demande d'affectation de la garantie départementale	
11/3/15 - 1231	Subvention relais Assistantes maternelles	

CP- EDUCATION - COLLEGE - SPORTS - PATRIMOINE - CULTURE

11/5/16 - 1064	Compléments de dotations globales de fonctionnement aux EPLE – Exercice 2015	
11/5/17 - 1187	Aide à la restauration des collégiens – Actualisation de l'annexe au règlement	
11/5/18 - 1188	Subventions en faveur des cantines scolaires – commune de Bussière-Saint-Georges	
11/5/19 - 1193	Aide à la mobilité des étudiants	
11/5/20 - 1197	Collège au patrimoine – Prise en charge des frais de transport	
11/5/21 - 1200	Plan de développement de la lecture publique	
11/5/22 - 1208	Prêt d'honneur étudiants	
11/5/23 - 1211	CAUE de la Creuse – Convention	
11/5/24 - 1213	Fonds départemental des services d'hébergement (FDSH) – Collège de Saint-Vaury	
11/5/25 - 1215	Classes de mer, de neige, de nature, d'initiation artistique et séjours à l'étranger	
11/5/26- 1227	Contrat de « Structuration de pôles touristiques territoriaux » (SPÔTT) 2015 – Vallée des Peintres entre Berry et Limousin	
11/5/27- 1269	Exposition Archives Départementales - « à table » Indemnisation des intervenants	
11/5/28 - 1275	Concessions de logements – Collège de Saint-Vaury – Conventions d'occupation précaire	

CP – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AGRICULTURE – SERVICES - TOURISME

11/6/ 29 - 1229	Achat de matériel en CUMA - Programmation 2015	
11/6/30 - 1228	Répartition du produit des amendes de police – année 2014	
11/6/31 - 1223	Aide économique	
11/6/32 - 1222	Répartition du FDAEC 2015 - Cantons de Bonnat, Gouzon et Guéret 1 et modification du FDAEC 2014 du canton de Bonnat	
11/6/33 - 1220	Politiques territoriales 2015	
11/6/34 - 1219	MACEO – Cotisation 2015	
11/6/35 - 1217	Echanges amiables d'immeubles ruraux	
11/6/36 – 1214	Aide à l'installation des agriculteurs – Chèque installation	
11/6/37 - 1199	Développement touristique – Attribution de subventions – Prolongation de délai	
11/6/38 - 1198	Démarche collective territorialisée 2 ^{ème} génération - Pays de Guéret – Reversement de crédits	

CP – INFRASTRUCTURES – NUMERIQUE - TRANSPORTS

11/7/39 - 1218	Construction de bordures de trottoirs et de caniveaux – Commune de Pontarion	
11/7/40 - 1225	Achat de bois	
11/7/41 - 1244	Modèles de convention à intervenir avec les communes ou de contrat à intervenir avec le secteur privé pour les interventions de déneigement	
11/7/42 - 1224	Travaux liés à la voirie départementale	
11/7/48 – 1253	Tablettes numériques pour l'éducation	

CP – ENVIRONNEMENT - EAU - ASSAINISSEMENT - GESTION DES DECHETS

11/8/43 - 1237	Fonds de financement de la transition énergétique – convention particulière d'appui financier	
11/8/44 - 1247	Modification du dossier de demande de subvention relatif à la réalisation de la 1 ^{ère} tranche (2013) de travaux de restauration dans le cadre du contrat de rivière Gartempe de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	
11/8/45 - 1245	Milieux aquatiques – Demandes de subventions	
11/8/46 - 1201	Etang des Landes – Fixation du prix de vente du livret de la Scénographie de la Maison de la réserve	
11/8/47 - 1276	Appel à projets « Soutenir les collèges dans leur démarche de prévention des déchets » - Attribution des aides	

ARRETES

Arrêté n° 2015-164 du 27 Avril 2015 portant composition du comité technique placé au département de la Creuse	
---	--

**COMMISSION PERMANENTE
DU 20 NOVEMBRE 2015**

Le 20 Novembre 2015 à 09 heures 20, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

Nombre de conseillers, membres de la Commission Permanente en exercice au jour de la séance : 20 (Présidente comprise)

Etaient présents :

Mme Catherine DEFEMME
M. Jean-Luc LEGER
Mme Isabelle PENICAUD
M. Patrice MORANÇAIS
Mme Marie-Christine BUNLON jusqu'à 10h45
M. Laurent DAULNY
Mme Hélène FAIVRE,
M. Thierry GAILLARD,
Mme Armelle MARTIN jusqu'à 11h20
M. Philippe BAYOL,
Mme Pauline CAZIER
M. Jean-Jacques LOZACH
Mme Nicole PALLIER
M. Eric JEANSANNETAS, jusqu'à 11 h18
M. Bertrand LABAR,

Absents – excusés :

M. Gérard GAUDIN,
M. Nicolas SIMONNET
Mme Catherine GRAVERON,
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Armelle MARTIN à partir de 11h20
M. Eric JEANSANNETAS à partir de 11h18
Mme Marie-Christine BUNLON à partir de 10h45

Avait donné pouvoir :

M. Gérard GAUDIN à Mme Hélène FAIVRE,
Mme Marie-Christine BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS
M. Nicolas SIMONNET à M. Thierry GAILLARD,
Mme Catherine GRAVERON à M. Bertrand LABAR
Mme Marie-France GALBRUN à M. Jean-Luc LEGER
Mme Armelle MARTIN à M. Philippe BAYOL
M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER

Assistaient également à la réunion :

M. Roland GARNIER, Directeur de Cabinet,

Ainsi que les Directeurs Généraux Adjointes et les fonctionnaires concernés.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter des 22 juillet 2015, les délibérations publiées par voie d'affichage à l'Hôtel du Département et dans les différentes unités excentrées du siège, pour une durée de deux mois et transmises à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE
2015**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'adopter le procès-verbal des délibérations de la Commission Permanente du 23 octobre 2015.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**CP-BUDGET, ADMINISTRATION
GÉNÉRALE, FINANCES**

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - MAPA



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Prend acte des informations relatives à l'exercice de la présidente de la compétence qui lui a été déléguée par le Conseil Départemental pour la passation des MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), dont le montant est égal ou supérieur à 3 000 €HT.

Depuis la précédente information, ces marchés se répartissent comme suit :

MAPA attribués par les services :

- Pôle Aménagement et Transports : 3 marchés pour un montant de 34 680 €HT ;
- Pôle Développement : 7 marchés pour un montant de 73 532 €HT.

MAPA attribués par le Bureau des Marchés Publics (DAG) :

- 1 marché pour un montant de 40 000 €HT.

Conformément à la délibération n°04/6 susvisée, ces informations feront l'objet d'un exposé plus détaillé à la prochaine séance du Conseil Départemental.

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**ADMISSION EN NON-VALEUR
DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide l'admission en non-valeur des titres détaillés en annexe, pour un total de :

Budget Principal - article 6541 :	35 976,91 €
Budget Principal - article 6542 :	6 024,68 €
Budget annexe du Laboratoire - article 6541 :	926,73 €
- dit que les sommes nécessaires seront imputées comme suit :

Budget Principal : chapitre 943, articles 6541 et 6542
Budget annexe du Laboratoire : article 6541.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ADHESION A L'ASSOCIATION "C.N.G.E. FORMATION" POUR 2016



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'adhérer à C.N.G.E. FORMATION (Collège National des Généralistes Enseignants) au titre de l'année 2016 pour un montant de 30 €par stagiaire.

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 930-202, article 6281.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2015
CANTONS D'AUZANCES, BOUSSAC, GUERET 2 ET SAINT-VAURY**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer les subventions pour un montant de 9 345 €:

CANTON D'AUZANCES

<u>Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes</u>	
Amicale Laïque de La Courtine.....	460 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Basket Club d'Auzances.....	240 €
Association "Des'Ailes Avenir".....	300 €
Total	1 000 €

CANTON DE BOUSSAC

<u>Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes</u>	
Coopérative scolaire de Bord-St-Georges.....	110 €
Coopérative scolaire de Lavaufranche.....	110 €
Total	220 €

CANTON DE GUERET 2

<u>Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle</u>	
Les Amis de La Chapelle-Taillefert.....	300 €
Comité des fêtes de Guéret.....	300 €
Association Spacy Men La Chapelle-Taillefert.....	500 €
Amicale Laïque de Saint-Victor.....	500 €
Club Loisirs Culture Montaculain.....	150 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
APPMA de Guéret.....	300 €
Association Les Démons de Guéret.....	450 €
Association Gym Toujours de La Chapelle-Taillefert.....	300 €
Entente St-Sylvain Gartempe Montaigut.....	300 €
Association Bouge avec Nous de Montaigut.....	400 €
New Team Football Guéret.....	325 €
RCGC Section cadette.....	500 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche autres</u>	
ACCA de Montaigut-le-Blanc.....	150 €
<u>Chapitre 939.3 article 6574 : Industrie, commerce et artisanat</u>	

Concours communal des vitrines de Noël de Guéret.....	250 €
Total	4 725 €

CANTON DE SAINT-VAURY

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Ateliers Vie aux Coudercs (Jouillat).....	400 €
ARINOPA (St-Vaury).....	200 €
Club d'Orthographe en Marche.....	400 €

Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Union Sportive d'Ajain.....	400 €
Moto Club de La Brionne.....	500 €
A.S.S.G. St-Sulpice-le-Guérétois.....	500 €
Union Sportive St-Vaury La Valette.....	1 000 €

Total	3 400 €
--------------	----------------

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à procéder au versement de ces subventions.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

4EMES RENCONTRES ENTREPRISES DE LA FILIERE AUTOMOBILE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide de verser au Comité d'Expansion Economique de l'Allier la participation du Conseil Départemental de la Creuse à l'organisation des 4^{èmes} Rencontres Entreprises de la filière automobile pour un montant de 7 500 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, chapitre 930.202 article 6185.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**GARANTIE D'EMPRUNT
REAMENAGEMENT EHPAD DE BENEVENT-L'ABBAYE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : Le Conseil Départemental de la Creuse donne son accord au réaménagement demandé et, en conséquence, décide de maintenir la garantie du Département à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt de 6 875 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PHARE est destiné à financer la reconstruction de cet établissement.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt :	6 875 000 €
Durée de la période de préfinancement :	24 mois
Durée de la période d'amortissement :	140 trimestres
Echéances :	trimestrielles
Amortissement :	constant
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A + 161 bps

La caractéristique financière modifiée s'applique à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement. Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage à se substituer à l'EHPAD "PELISSON-FONTANIER" de BENEVENT-L'ABBAYE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CONVENTIONS D'ENLEVEMENT DES DECHETS
NON MENAGERS AVEC EVOLIS 23
INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA COLLECTE DU SIVOM DE
BOURGANEUF-ROYERE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- prend acte de la résiliation de 2 conventions avec Evolis 23 pour l'enlèvement des déchets non ménagers pour les sites 4 place Louis Lacrocq et 13 rue Joseph Ducouret à Guéret ;
- décide d'approuver les 2 projets de conventions à intervenir entre le Département et EVOLIS 23 pour l'enlèvement des déchets non ménagers, pour les sites 12 et 14 avenue Pierre Leroux à Guéret et 42 route de Guéret à Ajain, annexés à la présente délibération;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer ces conventions ;
- prend acte du fait que la collecte des déchets non ménagers sur les sites de l'Unité Territoriale Technique de Bourganeuf et chacun des centres d'exploitation de BOURGANEUF, PONTARION et ROYERE-de-VASSIVIERE, dont la quantité n'excède pas 750 l par passage, est effectuée à titre gratuit;
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 936.21 article 615232.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-INSERTION, LOGEMENT, HANDICAP,
FAMILLE, ENFANCE**

SUBVENTION POUR LE SALON DOMOTIQUE 2015



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder une subvention de 1 500 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'organisation de l'édition 2015 du Salon Régional de la Domotique ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 935.50 article 6573415, sous réserve de l'inscription des crédits complémentaires nécessaires à la prochaine décision modificative.

Adopté : 11 pour - 8 contre - 1 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

SUBVENTIONS 2015 : ACCUEILS DE LOISIRS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions de fonctionnement aux Accueils de Loisirs du département, conformément au tableau ci-annexé, en complément des aides attribuées par la CAF et par la MSA et dans la limite d'un taux de prise en charge fixé à 6% - soit un total de subventions de 18 797,27 €
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et avenants aux conventions avec les structures concernées (**selon les modèles ci-annexés**)
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 933.3 articles 657 441 et 657 3817

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE FSE
PROGRAMMATION 2014/2020**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la Présidente à signer :

- La convention de subvention globale FSE, à intervenir avec l'État pour la période 2015/2017, ainsi que ses annexes et avenants s'y rapportant.

- Les conventions établies selon le modèle national pour les opérations individuelles :

- d'assistance technique au FSE pour un cofinancement européen de 65 556 € sur 3 ans,

- de « Mise en réseau des acteurs et développement des actions mobilité » déposé par la MEFBOC de La Souterraine pour un montant maximum FSE sollicité à hauteur de 413 244€ au titre de la période 2015/2017.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'ENFANCE EN DANGER



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- prend acte que le montant du solde à verser au GIP, au titre de 2015, est de 272,97 €;

- autorise le versement du solde de 272,97 €;

- dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 935-1, article 65888 (actions collectives de prévention)

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

REGROUPEMENT DES FAMILLES D'ACCUEIL - MAFFAH DE LA CELLE DUNOISE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

décide :

- d'autoriser le versement d'une aide à l'investissement à hauteur de 4 000 € au Centre Hospitalier de La Souterraine pour l'achat d'équipement de la maison ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention initiale et tous documents relatifs à cette opération.

La somme nécessaire (4 000 €) sera imputée sur le budget départemental chapitre 915-3 article 20417812.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**DELEGATION DE GESTION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
PERSONNALISE DE NIVEAUX 2 ET 3**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental :

- à signer l'avenant ci-annexé qui proroge, à l'identique, l'actuel conventionnement pour la gestion déléguée des MASP de niveaux 2 et 3, de **2 mois**, soit jusqu'au 28 février 2016, afin de permettre de renouveler l'Appel à Projet sur la base de nouvelles conditions tarifaires.

- à engager sur la base du document ci-annexé une nouvelle procédure de consultation par Appel à Projet pour la gestion déléguée des MASP de niveaux 2 et 3 sur la base de nouvelles conditions tarifaires (coût unitaire mensuel maximum d'une mesure MASP fixé à 200 €par mois et par mesure).

- à signer la nouvelle Convention de Délégation de Gestion des MASP de niveaux 2 et 3, ci-annexée, avec les prestataires et dans les conditions tarifaires qui seront retenus dans le cadre de l'Appel à Projet.

- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 935.0, article 61889, du budget départemental.

Adopté : 11 pour - 0 contre - 9 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**SA D'HLM FRANCE - DEMANDE D'AFFECTATION DE LA GARANTIE
DEPARTEMENTALE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de la Creuse accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 34 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°39596 constitué d'une ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : La Présidente du Conseil Départemental est autorisée à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement du dossier.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

SUBVENTIONS RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder des subventions de fonctionnement aux Relais Assistantes Maternelles d'AUBUSSON (10 060,98€), de BOURGANEUF (2735,70 €), de La SOUTERRAINE (4410,75 €), du PAYS DUNOIS (2339,63 €), de GUERET (8348,53 €), de BOUSSAC (1393,58 €), de la CIATE (2258,24 €), de la PORTE DE LA CREUSE (5622,97 €), de GENTIOUX (2748,90 €) et du CARREFOUR DES 4 PROVINCES (1099,56 €)

Soit **41 018,84 €** au total ;

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et les avenants (modèles ci-joints) liant le Conseil Départemental aux structures concernées ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 934.1 - article 657415 et article 6573421 pour les subventions de fonctionnement.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-EDUCATION, COLLÈGES, SPORTS,
PATRIMOINE, CULTURE**

**COMPLEMENTS DE DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT AUX EPLE -
EXERCICE 2015**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'allouer des compléments de dotations de fonctionnement 2015 aux collèges dans les conditions suivantes :

- collège Marc Bloch de BONNAT : 1 721 €
- collège Martin Nadaud de GUERET : 3 000 €

- décide d'imputer ces sommes au chapitre 932.21 – article 65511 du budget départemental 2015.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**AIDE A LA RESTAURATION DES COLLEGIENS - ACTUALISATION DE L'ANNEXE AU
REGLEMENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la
Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide, suite à l'actualisation du montant des bourses nationales 2015/2016, d'approuver l'annexe 1 au règlement de l'aide à la restauration scolaire des collégiens jointe à la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**SUBVENTIONS EN FAVEUR DES CANTINES SCOLAIRES - COMMUNE DE BUSSIÈRE
ST GEORGES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder une aide financière de 517 € en faveur de la cantine scolaire de Bussière St Georges, qui en 2014 comptait 22 rationnaires ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 932 .8 article 657343,

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer une aide à la mobilité à :

NOM PRENOM	COMMUNE	TYPE D'AIDE	LIEU DU SEJOUR	DATES DE SEJOUR	MONTANT
CHEVILLION Zoé	PIONNAT	Mobilité européenne	Cordoba ESPAGNE	- 09/09/2015 au 30/06/2016	990 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget Départemental chapitre 935.8 article 651.32.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

COLLEGE AU PATRIMOINE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer l'aide suivante dans le cadre du dispositif « Collège au Patrimoine » :

Établissement	Classe	Effectifs	Lieu	Date de visite	Montant accordé
Claude Chabrol AHUN	3 ^{ème} 1 et 2	40	Centre International d' Art et du Paysage BEAUMONT DU LAC	06/10/2015	380 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget Départemental chapitre 932.21 – Article 65738.1.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

*Décide d'accorder les subventions suivantes :

- **5 772,86 €maximum** à la Communauté de Communes CREUSE GRAND-SUD pour le soutien à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour la gestion de la médiathèque intercommunale (2^{ème} année) ;
- **825 €maximum** à la commune de ST HILAIRE LE CHATEAU pour les travaux d'accessibilité à la bibliothèque municipale, soit 50 % du coût hors taxe de la dépense engagée estimée à 1 650 €
- **150 €maximum** à la commune de GENOUILLAC pour l'organisation par la médiathèque municipale d'une animation sur le thème de la Première Guerre mondiale ;

* Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Chapitre 91313 - Article 204142 Op 038, au Chapitre 93313 Articles 6573411 et 6573412 du budget départemental.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

PRET D'HONNEUR ETUDIANTS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer un prêt d'honneur de 2 000 € à l'étudiante suivante pour le financement de ses études supérieures :

NOM	PRENOM	COMMUNE
SERY	Marie-Cybèle	SAINT SILVAIN BELLEGARDE

- dit que la somme nécessaire, sera imputée au chapitre 923 – Article 2744 du budget départemental.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

CAUE DE LA CREUSE - CONVENTION



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide :
 - de renouveler la mise à disposition au CAUE de la Creuse du matériel et des locaux du Département sis 11 rue Victor Hugo à Guéret,
 - de verser une somme forfaitaire de 150 000 € au CAUE au titre de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2015,
 - d'approuver les termes du projet de convention reprenant ces décisions joint en annexe de la présente délibération,
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer cette convention et toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre,
- dit que cette somme sera imputée sur le budget départemental au chapitre 93312 article 6568.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGE DE SAINT-VAURY



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder, au collège de SAINT-VAURY, dans le cadre du fonds Départemental des Services d'Hébergement, la subvention suivante :

Collège	Opération	Montant subventionnable	Taux d'intervention	Montant subvention
Collège Louis Durand SAINT-VAURY	Réparation du four	2 190,72 €	50 %	1 095 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget Départemental 2015 chapitre 932.21 article 6573812.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CLASSES DE MER, DE NEIGE, DE NATURE D'INITIATION ARTISTIQUE ET SEJOURS
A L'ETRANGER**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer les aides au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, conformément au tableau ci-dessous pour un montant total maximum de 2 681,80 €

Établissement	Nature du séjour	Lieu	Durée (en jours)	Dates	Nombre d'élèves	Subvention maximale attribuée
École St Louis 23200 AUBUSSON	Classe de découverte	DAMPIERRE SOUS BOUHY	5	8 juin au 12 juin 2015	34	901,00 €
Association Sportive Collège J.Marouzeau 23000 GUERET	Séjour sportif	LONGEVILLES MONT D'OR	6	29 juin au 3 juillet 2015	56	1 780,80 €

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 932.8 article 657461.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CONTRAT DE "STRUCTURATION DE PÔLES TOURISTIQUES TERRITORIAUX
"(SPÔTT) 2015 , VALLÉE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- approuve le projet de contrat Spôtt 2015 annexé à la présente délibération,
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer ce document et toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**EXPOSITION ARCHIVES DÉPARTEMENTALES "A TABLE"
INDEMNISATION DES INTERVENANTS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide, dans le cadre de l'organisation de l'exposition « A TABLE » :

- de prendre en charge les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des intervenants ci après :
 - Madame Clotilde DRUELLE KORN , Maître de Conférence économique et sociale à l'Université de Limoges ;
 - Madame Monique CHASTENET historienne, chargée de recherche au CNRS ;
- d'imputer la dépense dont le coût global est estimé à 1 000 € sur le chapitre 933 15 - Article 6218 ;

Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS - COLLEGE DE SAINT VAURY - CONVENTIONS
D'OCCUPATION PRECAIRE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide de donner son accord concernant l'occupation des logements à titre précaire ci-dessous :

- un logement T3 pour une surface de 90 m² à **Madame Aurélie PATIER, Professeur au collège.** Cette concession est accordée à titre précaire, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 3 977,04 €* sans les charges, payable mensuellement.

- un logement T1 pour une surface de 28.50 m² à **Monsieur Cyrille LACROIX, Professeur au collège.** Cette concession est accordée à titre précaire, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 1 260 €* sans les charges, payable mensuellement.

- un logement T1 pour une surface de 42,61 m² à **Madame GAULMIER, Professeur au collège.** Cette concession est accordée à titre précaire, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 1 884 €* sans les charges, payable mensuellement.

**Montant de la redevance établie après estimation de la Direction Générale des Finances Publiques.*

- autorise Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions d'occupation précaire correspondantes annexées à la présente délibération,

- dit que les bénéficiaires de ces logements restent soumis aux dispositions prévues par le règlement départemental relatif aux concessions de logement dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement adopté par l'Assemblée Plénière le 30 juin 2014.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
AGRICULTURE, SERVICES, TOURISME**

ACHAT DE MATÉRIEL EN CUMA, PROGRAMMATION 2015



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions sollicitées au titre de la programmation 2015 pour les investissements matériels réalisés par les CUMA, récapitulées en annexes 1 et 2 de la présente délibération, pour un montant total de **130 548,64€**;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- dit que les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental au chapitre 919.28 -articles 2041781 OP 0045 et article 2042113.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
ANNÉE 2014**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'arrêter la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2014, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

AIDE ECONOMIQUE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder une aide de **17 709 €** au maximum, calculée au taux de 9 % d'une dépense plafonnée à 196 770 € HT, à la SCI AJA pour la construction d'un bâtiment sur la commune de SAINT VAURY en vue de créer une boulangerie pâtisserie destinée à la SAS « Au Rendez Vous des Gourmets » (gérant : M. Anthony JALLET) ;

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante à passer avec la SCI AJA et la SAS « Au Rendez Vous des Gourmets », selon le modèle type ci-annexé « immobilier professionnel SCI - Entreprise » ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

- Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental chapitre 919.3 article 2042212 (aides privées immobilier).

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**REPARTITION DU F.D.A.E.C. 2015 - CANTONS DE BONNAT, GOUZON ET GUERET 1
ET MODIFICATION DU FDAEC 2014 DU CANTON DE BONNAT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

décide :

- d'approuver les programmes de répartition de la dotation FDAEC pour l'année 2015 des cantons de Bonnat, Gouzon et Guéret 1, annexés à la présente délibération, et représentant un montant total de subvention de 244 971 €

- d'approuver la nouvelle répartition de la dotation FDAEC du canton de BONNAT au titre de l'année 2014 en tant qu'elle concerne Evolis 23 (programme relatif à la commune de Champsanglard), annexée à la présente délibération,

- de rapporter la délibération n°12/3/3 du 19 décembre 2014 en tant qu'elle concerne Evolis 23 (programme relatif à la commune de Champsanglard),

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 917.4 article 204142 opérations 0023 et 0024 et article 204141 opération 0024.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

POLITIQUES TERRITORIALES 2015



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions suivantes :

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant de la dépense éligible TTC	Taux d'aide du Département	Montant maximum de l'aide départementale
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin	Outils et supports de sensibilisation 2015 (fiche action n° 22.3 du CCT)	13 281,90 €	10 %	1 328,19 €
Association Télé Millevaches	Mobilisation des médias locaux (année 2015) (Fiche action n°26.1 du CCT)	56 196,00 €	7,5%	4 200,00 €

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,
- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 939.1 – Article 657 349 et au Chapitre 939.1 – Article 657 446.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

MACEO - COTISATION 2015



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer au titre de la cotisation départementale pour l'année 2015, la somme de 4 253 € à l'association MACEO ;
- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, chapitre 939.1 article 6281.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ECHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération au titre des échanges amiables d'immeubles ruraux, pour un montant de **24 502 €**;

- dit que les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental au chapitre 919.28 - article 2042217.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

AIDE À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS - CHÈQUE INSTALLATION



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder une aide à l'installation aux exploitants agricoles ci-après :

Nom du demandeur	Commune	Montant Chèque Installation (Complément Dotation Jeune Agriculteur)
CHAUSSEMY Antoine	BUDELIÈRE	4 000 €
CROUTEIX Laure	ISSOUDUN-LÉTRIEUX	4 000 €
DUMAIGNAUD Karine	SAINT-AVIT-LE-PAUVRE	4 000 €
LAJEON Julien	SAINT-AURICE-LA-SOUTERRAINE	4 000 €
PARBAILE Béatrice	PARSAC	4 000 €
PRUDHOMME Florian	SAINT-ÉTIENNE-DE-FURSAC	4 000 €
TABARD Julien	LUPERSAT	4 000 €
TOTAL		28 000 €

- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental chapitre 919.28 article 2042211.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -
PROLONGATION DE DELAI**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide :

- d'accorder les subventions figurant dans le tableau ci-dessous pour un montant total de **14 135,74 €**

Bénéficiaire	Adresse du projet	Montant des travaux HT	Montant des travaux éligibles	Aide départementale accordée
Entreprise individuelle « Auberge de SAINT FIEL » Mme Joëlle MOREAU 4 Place de l'Église 23000 SAINT FIEL	L'Auberge de Saint Fiel Le Bourg 23000 SAINT FIEL	103 150,69 €	plafond 50 000,00 €	12 500,00 €
SARL « AUBERGE DES VOYAGEURS » Mme Jeannine TROUBAT La Jarge 23270 SAINT DIZIER LES DOMAINES	4 rue de la Charrière de l'église 23270 CHATELUS MALVALEIX	6 542,98 €	6 542,98 €	1 635,74 €
TOTAL		109 693,67 €		14 135,74 €

- d'accorder un délai supplémentaire de six mois soit jusqu'au 26 mars 2016, à Monsieur Jean LEYRAT pour terminer les travaux liés à la création de chambres d'hôtes situées sur la commune de SAINTE-FEYRE.

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer :

- les conventions à intervenir avec les bénéficiaires des subventions qui seront établies conformément aux modèles adoptées par délibérations de la Commission Permanente n° 07/7/3 du 20/07/2012 (conventions « restauration en milieu rural – opérateurs privés et

sociétés » ;

- l'avenant n° 4 à la convention signée le 28 novembre 2011, annexé à la présente délibération, à intervenir avec M. Jean LEYRAT.

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 919.4 article 2042215.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**DEMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISEE 2EME GENERATION - PAYS DE
GUERET - REVERSEMENT DE CREDITS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- prend acte du bilan financier de l'année 3 (2^{ème} phase opérationnelle) de la démarche collective territorialisée 2^{ème} génération présenté par l'Association du Pays de GUERET qui prévoit le reversement d'une somme de 5 226,77 € au profit du Département.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

CP-INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE, TRANSPORTS

**CONSTRUCTION DE BORDURES DE TROTTOIRS ET DE CANIVEAUX - COMMUNE
DE PONTARION**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'allouer à la Commune de Pontarion une subvention maximum de 5 007 € pour les travaux de construction de caniveaux et de bordures de trottoirs le long de la route départementale N°941, itinéraire départemental principal traversant le bourg ;

- dit que la somme de 5 007 € sera imputée sur le Budget départemental chapitre 916.28 article 20414213.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ACHAT DE BOIS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide, suite à la réalisation d'élagage d'arbres situés sur le domaine public départemental, de l'aliénation de deux cordes de bois à Monsieur Eric DESVILLETES, agent de l'Unité Territoriale Technique de La Souterraine ;

- dit que la recette correspondante de 100 € sera encaissée sur le Budget départemental chapitre 936.21 article 7588.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**MODELES DE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LES COMMUNES OU DE
CONTRAT A INTERVENIR AVEC LE SECTEUR PRIVE POUR LES INTERVENTIONS
DE DENEIGEMENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la
Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Décide d'ajourner ce dossier.

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

TRAVAUX LIES A LA VOIRIE DEPARTEMENTALE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide des modifications ci-après :

- Au titre des ouvrages d'art :

Opérations	Crédits inscrits		Propositions modificatives	
	AP	CP	AP	CP
RD28 réfection d'un aqueduc au lieu-dit « La Villette » Commune de Saint-Maurice-Près-Crocq Canton d'AUZANCES	35 000 €	35 000 €	- 13 000 €	- 13 000 €
RD47 Aqueduc au lieu-dit « Grand Montpion » Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois Canton de DUN-LE-PALESTEL	40 000 €	40 000€	- 8 000 €	- 8 000 €
RD8 Mur d'Hassan Commune de Châtelus-le-Marcheix Canton de GRAND-BOURG	35 000 €	35 000 €	-35 000 €	- 35 000 €
RD9 Mur du Mazendreau (effondrement) Commune de Saint-Oradoux-près-Crocq Canton d'AUZANCES	80 000 €	80 000 €	5 000 €	5 000 €
RD996 Pont de « Lascaux » Commune d'Auzances Canton d'AUZANCES			32 000 €	32 000 €
RD990 Pont de la Forêt du Temple Commune de La-Forêt-du-Temple Canton de BONNAT			19 000 €	19 000 €
Montant total des mouvements			0 €	0 €

•Au titre des aménagements de sécurité :

Opérations	Crédits inscrits		Propositions modificatives	
	AP	CP	AP	CP
RD940 Modification du tracé d'un ruisseau dans les virages du Grand-Coudert et de l'ancienne décharge avec 3 dégagements de visibilité et pose de bordures Communes de Bourganeuf et de Faux-Mazuras Canton de BOURGANEUF	65 000 €	65 000 €	- 15 500 €	- 15 500 €
Carrefour RD54-RD55a2 Dégagement de visibilité Commune d'Ars Canton d'AHUN	1 500 €	1 500€	1 500 €	1 500 €
Carrefour RD60-RD34a3 Dégagement de visibilité Commune de Sardent Canton d'AHUN	2 000 €	2 000 €	9 000 €	9 000 €
RD54 Dégagement de visibilité dans un virage au lieu-dit « La Courcelle » PR 27.850 Commune de Saint-Julien-le-Chatel Canton de GOUZON			5 000 €	5 000 €
Montant total des mouvements			0 €	0 €

Ces modifications n'entraîneront aucune incidence financière à l'intérieur des chapitres et articles ci-après. •

- Ouvrages d'art.....Chapitre 906 21 article 231514
- Aménagements de sécurité..... Chapitre 906 21 article 23153

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

TABLETTES NUMERIQUES POUR L'EDUCATION



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser la Présidente :

- à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental, l'Académie de Limoges, le collège Jean Monnet et CANOPE ;
- à engager les dépenses correspondantes qui s'élèvent à 28 720 € et seront imputées au chapitre 902.21, article 21831.

Adopté : 19 pour - 0 contre - 1 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-ENVIRONNEMENT,EAU,
ASSAINISSEMENT,GESTION DES
DÉCHETS**

FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE , CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- * d'approuver la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » ci-jointe,
- * d'autoriser la Présidente à solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accompagner la mise en oeuvre du programme d'actions TEPCV, et à signer la convention TEPCV et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

MODIFICATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIF À LA RÉALISATION DE LA 1ÈRE TRANCHE (2013) DE TRAVAUX DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE GARTEMPE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Considérant que le montant des travaux ne dépasse pas celui initialement présenté dans la demande de subvention et que la nature de ces derniers **est** en adéquation avec les orientations prioritaires du Schéma Départemental de Gestion des Milieux aquatiques à savoir « la réduction des causes de l'ensablement sur le bassin versant de la Gartempe », décide :

- d'approuver la demande de modification de ce dossier de subvention ;
- de retenir en conséquence, le projet amendé (substitution de travaux de réhabilitations ponctuelles des berges et de renaturation de cours d'eau par la mise en place de points d'abreuvement supplémentaires pour 32 600 €);
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

MILIEUX AQUATIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Fédération de la Creuse de pêche et de protection du milieu aquatique Dossier : 00001361	réalisation de la 4ème tranche de travaux de restauration dans le cadre du Contrat Territorial Vienne amont	41 410,17 €	49 692,20 €	49 692,20 €	Conseil Régional du Limousin (20 %) Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	4 969,22 € (10 %)*
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour Dossier : 00001373	réalisation de la 4ème tranche de travaux (2015) de ripisylve dans le cadre du Contrat de rivière Gartempe	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Conseil Régional du Limousin (20 %) Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	600,00 € (10 %)*
Fédération de la Creuse de pêche et de protection du milieu aquatique Dossier : 00001386	réalisation de la 1ere tranche de travaux dans le cadre du Contrat Territorial du Chavanon	10 250,00 €	12 300,00 €	12 300,00 €	Conseil Régional du Limousin (20 %) Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	1 230,00 € (10 %)*
Fédération de la Creuse de pêche et de protection du milieu aquatique Dossier : 00001387	réalisation de la 4ème tranche de travaux dans le cadre du Contrat Territorial des Martinats	9 491,67 €	11 390,00 €	11 390,00 €	Conseil Régional du Limousin (20 %) Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %)	1 139,00 € (10 %)*
					Total :	7 938,22 €

* taux maximum

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 917.38 - article 204142 op 19, chapitre 917.38 – article 2042 216.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**ETANG DES LANDES - FIXATION DU PRIX DE VENTE DU LIVRET DE LA
SCENOGRAPHIE DE LA MAISON DE LA RESERVE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- de fixer à 5 €le prix de vente du Livret Scénographique destiné à la vente dans la boutique de la Maison de la Réserve.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

APPEL À PROJETS "SOUTENIR LES COLLÈGES DANS LEUR DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS" - ATTRIBUTION DES AIDES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de retenir les candidatures à l'appel à projets « Soutenir les collèges dans leur démarche de prévention des déchets » des collèges : Jacques GRANCHER de FELLETIN, Françoise DOLTO de CHATELUS-MALVALEIX, Henri JUDET de BOUSSAC et Jean BEAUFRET d'Auzances ;
- d'accorder un aide financière de **3 000,00 € maximum** à chaque établissement retenu dont les modalités de versement seront les suivantes : un acompte de 500,00 € et un solde de 2 500,00 € maximum en fonction des factures et justificatifs transmis ,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget Départemental chapitre 937 31 article 6573813.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 27 NOVEMBRE 2015

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ARRETES

Direction des Ressources Humaines

Arrêté n° 2015-164

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU l'arrêté n° 2015-113 du 27 avril portant composition du Comité Technique placé auprès du Département de la Creuse ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification partielle des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé suite au départ de représentants du département ;

ARRETE

Article 1 : Le Comité Technique du Département de la Creuse, placé sous la présidence de la Présidente du Conseil Départemental ou de sa représentante, Mme Catherine DEFEMME, est composé comme suit :

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

Titulaires :

- M. Gérard GAUDIN, Conseiller Départemental du canton de Bonnat
- M. Thierry GAILLARD, Conseiller Départemental du canton d'Ahun
- Mme Marie-Christine BUNLON, Conseiller Départemental du canton de Gouzou
- M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services
- Mme Annie LALANDE, Directeur des Ressources Humaines

Suppléants :

- M. Jérémie SAUTY, Conseiller Départemental du canton d'Auzances
- Mme Catherine GRAVERON, Conseiller Départemental du canton de Boussac
- M. Laurent DAULNY, Conseiller Départemental du canton de Dun-le-Palestel
- Mme Marie-Françoise FOURNIER, Directrice Générale Adjointe des Services du Département
- M. Vincent TUOT, Directeur Général Adjoint des Services du Département

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires :

M. JANOT Philippe (FO)
M. REIJASSE Cédric (FO)
M. GLESAZ Franck (FO)
Mme MERITET Nadine (CFDT)
M. HUMBERT André (CFDT)
M. DECARD Jacques (CGT)

Suppléants :

Mme RAHMOUNI-COUCAUD Nathalie (FO)
Mme PERROCHE Anne-Marie (FO)
M. DANGLARD Sébastien (FO)
M. PION Bruno (CFDT)
Mme VERGOZ Anne-Catherine (CFDT)
Mme PRADEAU Pierrette (CGT)

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 3 novembre 2015

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
la Vice-Présidente,

Catherine DEFEMME

Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du Département.

**L'intégralité des délibérations du Conseil Départemental
et de la Commission Permanente peut être consultée
dans les locaux du Conseil Départemental de la Creuse**

Secrétariat des Assemblées

Hôtel du Département – 23000 GUERET